



## Préavis municipal n° 30 - 2025

### concernant l'assainissement de l'éclairage public et mise en place d'un système de télégestion, pour un montant total de CHF 1'265'000.-

#### Rapport de la COFIN

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN, dans le cadre du préavis 30-2025, s'est réunie le 10 novembre 2025, à la salle du Léman de 19:00 à 21:30 et s'est constituée comme suit :

		Présences
Président	Philippe Volet	PLR
Vice-président	Giuseppe Singarella	PS
Rapporteur	Alain Salanon	Vert·e·s
Membres	Pascal Gréverath	ELU
	Isabelle Jolivat-Zwyssig	PLR
	Bertrand Nanchen	PLR
	Michèle Perrelet	UCBSL
	Pascal Vienet	UCBSL
	Yann Zimmermann	PLR

#### Préambule

À titre d'information, le rapporteur soussigné a assisté à la séance de la commission *ad hoc* qui s'est tenue à la salle de Municipalité jeudi 23 octobre 2025. Ont participé à cette séance (hors délibérations et votes) M. Thierry George, municipal en charge de l'urbanisme et des travaux, ainsi que MM. Thierry Cachin, chef de secteur Travaux et infrastructure et Guillaume Thouvenin, chef de projets senior chez Betelec (bureau d'ingénieur qui s'est occupé d'étudier l'optimisation du parc d'éclairage public de notre commune).

Le rapport de commission *ad hoc* incluant les éléments discutés dans la commission éponyme ne sont pas reportés dans le présent document.

#### Analyse

Durant l'hiver 2022, différentes mesures ont été prises concernant l'éclairage public. La mesure la plus visible était l'extinction nocturne dans toutes les zones non concernées par des passages piétons. Cela a permis de diminuer la pollution lumineuse, des économies financières et d'électricité. Ce préavis vise les zones non touchées précédemment et à adapter les luminaires pour une gestion souple et efficace. L'installation de ces luminaires se ferait entre le début 2026 et le milieu de 2027. Les zones non couvertes par ce préavis seront mises à niveau au fur et à mesure des chantiers d'entretien.

Les prochains préavis concernant des chantiers d'entretiens de chemins et services industriels contiendront une part dédiée à la mise à niveau des éclairages.



La mise en place des nouveaux éclairages permet des économies annuelles qui se chiffrent à CHF 34'100.- pour l'électricité (basé sur les tarifs actuels de l'électricité) et CHF 20'000.- pour la maintenance.

Dans la commission *ad hoc*, la question de la plage horaire d'extinction (0h. à 5h.) a été soulevée, sachant que le dernier train arrive à Blonay à 0:56 les vendredis et samedis soirs. Comme des détecteurs de présence seront posés sur certains luminaires de sentiers et de parkings, la question d'une pose plus systématique a été évoquée pour un coût de l'ordre de CHF 50'000.-, ce qui a été confirmé par l'ingénieur. Ce choix assurerait un éclairage à *la demande* durant les plages d'extinction, voire un éclairage dynamique pendant les plages d'éclairement. Cela garantirait une meilleure sécurité des piétons, notamment en hiver lorsqu'il y a des plaques de verglas.

Ce supplément n'a pas été retenu par la Municipalité.

Au cas où ce préavis serait refusé, le remplacement des luminaires se fera au coup par coup avec chaque préavis. Les *honoraires projet et appels d'offres* de CHF 50'000.- sont dus car cette démarche est déjà réalisée.

### Amendement

Comme évoqué ci-dessus, la pose systématique de détecteurs de présence a été rediscutée à la COFIN. Il a été constaté que certains habitants se plaignent d'être dans des quartiers non éclairés.

En conséquence, la COFIN soutient cette proposition et soumet, pour des questions sécuritaires, d'amender le préavis et d'accorder à la Municipalité un montant supplémentaire de CHF 50'000.- destiné à l'équipement de détecteurs de présence sur les luminaires.

### Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, les membres présents de la COFIN vous proposent, par 6 voix *pour*, 3 voix *contre* et 0 abstention, d'adopter les conclusions *amendées* de la Municipalité, comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'éclairage public et la mise en place d'un système de télégestion ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'315'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt.

Clies, le 11 novembre 2025.

Pour la COFIN

Le Président

Philippe Volet

Le Rapporteur

Alain Salanon